



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 17690

## Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'arrêt du financement de l'appui social individualisé qui remet en cause l'action des associations intermédiaires en direction des personnes en difficulté d'insertion. En effet, ces mesures ASI ne seraient plus financées au-delà de juin 2003, en raison du gel des crédits par le Gouvernement et la réorientation des priorités de la DDASS. Grâce à l'appui social individualisé, ces associations se sont engagées dans des démarches de soutien psychologique et de réinsertion sociale des personnes les plus fragiles. Dans le département des Yvelines, ce sont environ 1600 personnes en difficulté qui en bénéficient chaque année. Arrêter de financer l'ASI provoquerait les licenciements de psychologues et d'agents d'insertion recrutés pour ce programme et mettrait fin par là même au suivi et à la prise en charge des personnes en difficulté. C'est pourquoi il lui demande de quelle manière il entend éviter les conséquences sociales et humaines graves qu'une telle décision pourrait engendrer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17690

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2003, page 3414